

Aviculture : nouvelle campagne de vaccination contre la grippe aviaire



© 2024 Les Echos Publishing

Alors que deux foyers d'influenza aviaire hautement pathogène ont été récemment détectés dans des élevages de volailles en France (l'un, le 20 août dernier, dans le Morbihan et l'autre, le 12 août, en Ille-et-Vilaine), le ministre (démissionnaire) de l'Agriculture a annoncé le lancement d'une nouvelle campagne de vaccination des canards contre la maladie à partir du 1^{er} octobre prochain. L'objectif étant de prévenir la diffusion du virus sur le territoire national, la campagne de vaccination réalisée en 2023-2024 s'étant révélée particulièrement efficace.

À ce titre, le ministre a indiqué avoir commandé les doses de vaccin nécessaires (plus de 67 millions) et informé de la prise en charge par l'État du coût de la vaccination à hauteur de 70 %, contre 85 % l'an dernier, et pour les trois premiers mois de la campagne seulement. À ce titre, il explique que « dans le temps, il faut que ce coût puisse être pris en charge par la filière et qu'on ne peut pas, en permanence, faire appel à l'État ».

Mais certains syndicats d'éleveurs ont d'ores et déjà dénoncé la baisse de cette prise en charge et demandé au gouvernement, auquel ils reprochent de ne pas respecter ses engagements, de revoir sa position à la hausse « car les éleveurs demeurent

très fragiles économiquement ». À suivre...

Important : le ministère de l'Agriculture invite tous les acteurs de la filière avicole à maintenir leur vigilance à l'égard de la maladie et à respecter strictement les mesures de biosécurité préconisées.

[Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, communiqué de presse du 20 août 2024](#)

© 2024 Les Echos Publishing